

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2022

Délibération n° 2022-05

Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'OFB pour la période 2021 à 2025

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-10, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'avis favorable du sous-directeur de l'action foncière et immobilière du Ministère de la Transition écologique en date du 24 septembre 2021 ;
- ▶ **Vu** l'approbation du projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'OFB par la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 6 décembre 2021 ;
- ▶ **Vu** l'avis rendu le 3 février 2022 par le Comité technique et le CHSCT de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

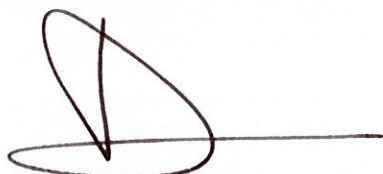
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :


Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Office français de la biodiversité pour la période 2021 à 2025 est approuvé.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' shape with a vertical line through it, and a horizontal line extending to the right from the bottom of the 'D'.

Pierre DUBREUIL

La Présidente
du Conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, featuring a complex, stylized design with multiple overlapping loops and a vertical line extending downwards from the right side.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO